

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3725)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE54

présenté par
M. Garot, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer à la seconde occurrence du mot :

« au »

les mots :

« à compter du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.